

**VÉLOROUTE V45 « LA LITTORALE »
SECTION LE FAOU - ARGOL**

**NOTICE DESCRIPTIVE
- CERFA 14734 EXAMEN CAS PAR CAS -**

Octobre 2025

- SOMMAIRE -

1. Localisation et contexte
2. Etat des lieux du terrain
3. Nature de l'aménagement et gestion des eaux de ruissellement
4. Incidences sur l'aspect du site et sa perception
5. Procédures réglementaires connexes

1

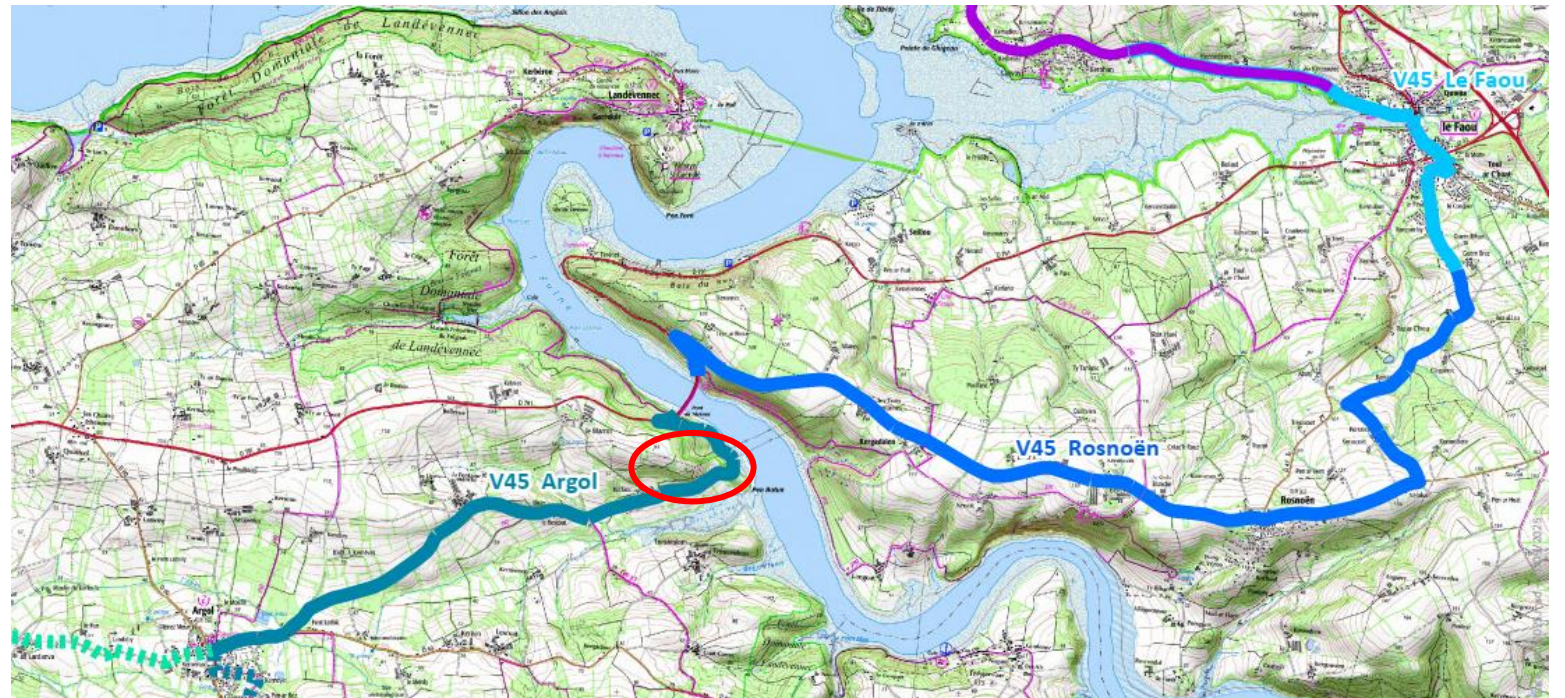
LOCALISATION ET CONTEXTE

1. LOCALISATION ET CONTEXTE

1.1 LOCALISATION

L'itinéraire de la vélo-route V45 pour la section concernée, parcourt environ 20 km sur les communes de LE FAOU, ROSNOËN et ARGOL.

Le chemin visé par des travaux de réfection de la couche de roulement est situé sur la commune de ARGOL.



1. LOCALISATION ET CONTEXTE

1.2 CADASTRE, DOCUMENT D'URBANISME ET PARC NATUREL RÉGIONAL

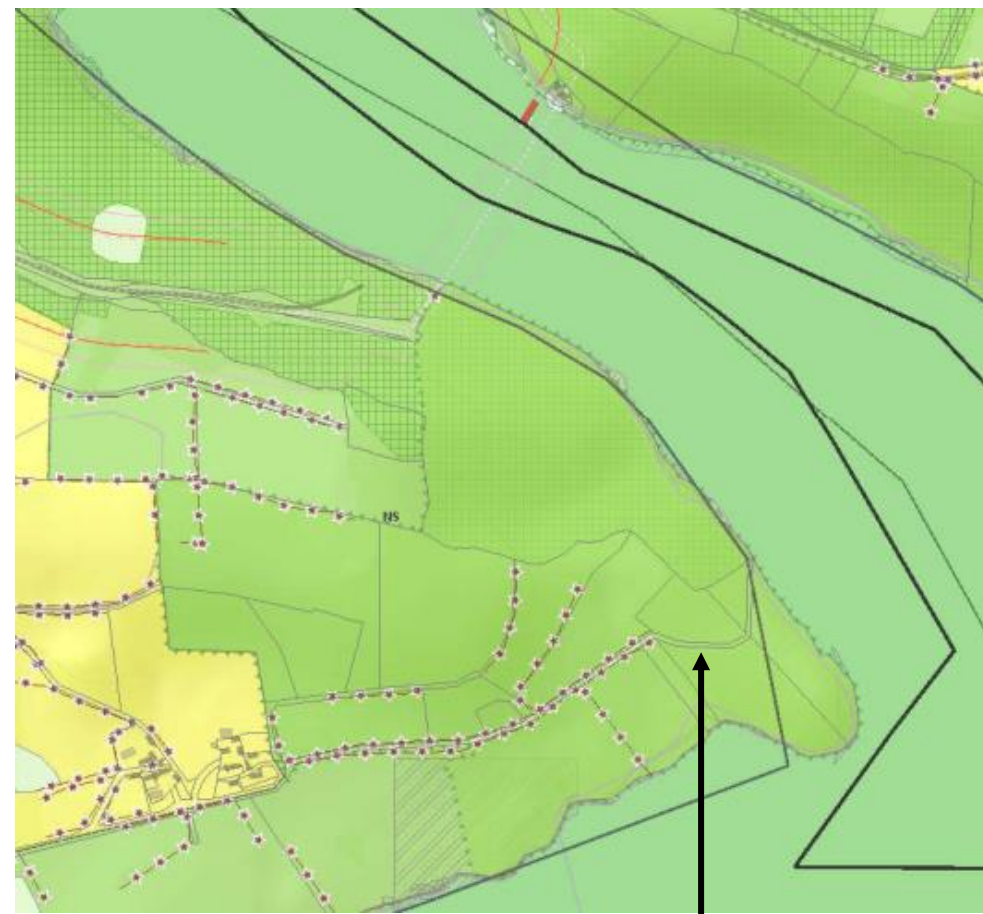
Extrait cadastral



Parcelle privée cadastrée
de l'Etat CO n°594
(132 600 m²)

Domaine public
communal

PLUi de la CCPCAM



Zonage Ns

Source : Portail SIG Finistère

1. LOCALISATION ET CONTEXTE

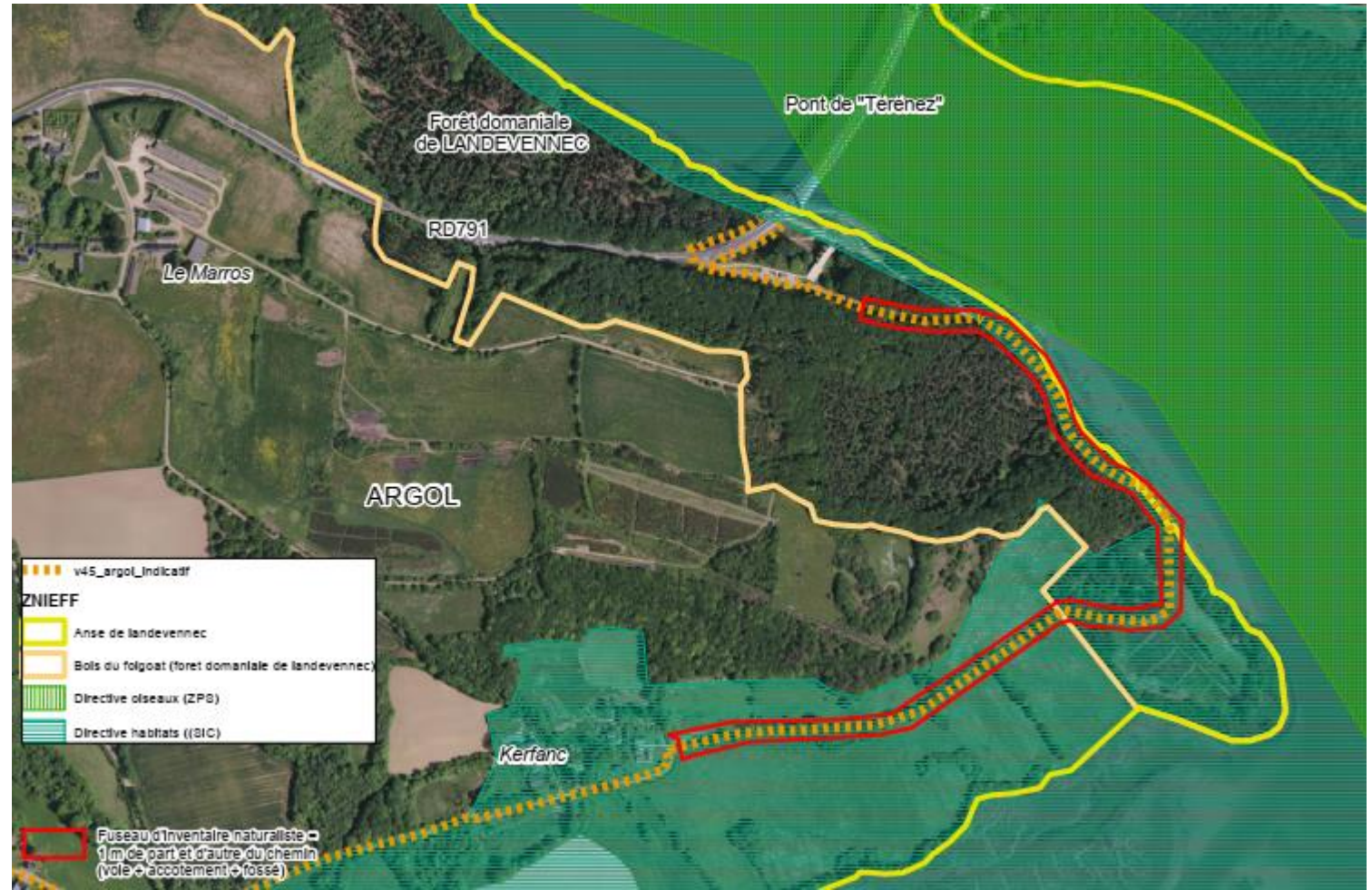
2,2 MESURES RÉGLEMENTAIRES DE PROTECTION ET INVENTAIRES

Natura 2000

- La ZPS FR 5310071
« Rade de Brest, Baie de Daoulas, Anse de Poulmic, en bordure de la zone considérée (sur l'Aulne) ;
- La ZSC FR 5300046
« Rade de Brest, estuaire de l'Aulne », au sein de la zone considérée.

ZNIEFF :

- De type 1 « 530030043 -
Bois du Folgoat et de Folgoat
(Forêt domaniale de Landévennec) » ;
- de type 1 « 530030188 -
Anse de Landévennec », en bordure de la zone visée ;
- de type 2 « 530030193 -
Baie de Daoulas - Anse de Poulmic –
Estuaires de la rivière du Faou et de l'Aulne »



2

ETAT DES LIEUX

2. ETAT DES LIEUX ET CADRE PAYSAGER

2.1. ASPECT DU TERRAIN ET DE SES ABORDS



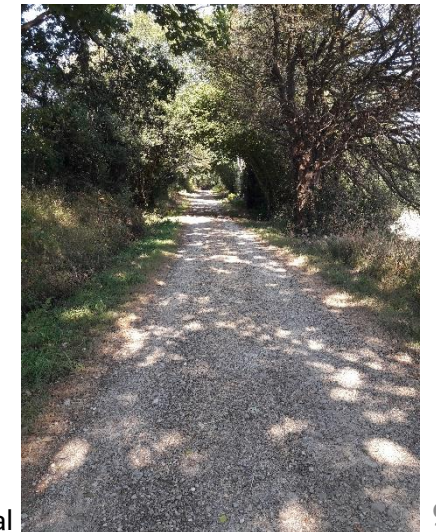
1 Vue vers le sud/est, depuis l'intersection des chemins



2 Vue en direction de l'Aulne, venant du belvédère



3 Vue sur le pont de Térénez, depuis le chemin en bordure d'estran/rive de l'Aulne



4 Chemin communal

2. ETAT DES LIEUX ET VISIBILITÉS DEPUIS LES ESPACES PUBLICS

2.2. CADRE PAYSAGER

a) charte du Parc Naturel Régional d'Armorique

La révision de la charte du Parc a fait émerger la volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais également dans les politiques culturelles, environnementales et sociales, à toutes les échelles territoriales

- Les collines de l'Aulne et leur maillage bocager
- Les cours supérieurs des fleuves côtiers.

b) Zonages et mesures de protection

- . Milieux d'intérêt patrimonial hors Natura 2000 : forêt feuillues de pente, prairies humides le long de l'Aulne
- . ZNIEFF2 : vallée de l'Aulne :
 - Bassin versant / cours d'eau : Aulne
 - Paysages remarquables : Vallée boisée de l'Aulne

2. ETAT DES LIEUX ET VISIBILITÉS DEPUIS LES ESPACES PUBLICS

2.3. VISIBILITÉS DU SITE DEPUIS LES ESPACES PUBLICS ENVIRONNANTS



Perception depuis le belvédère nord/est

CHEMIN



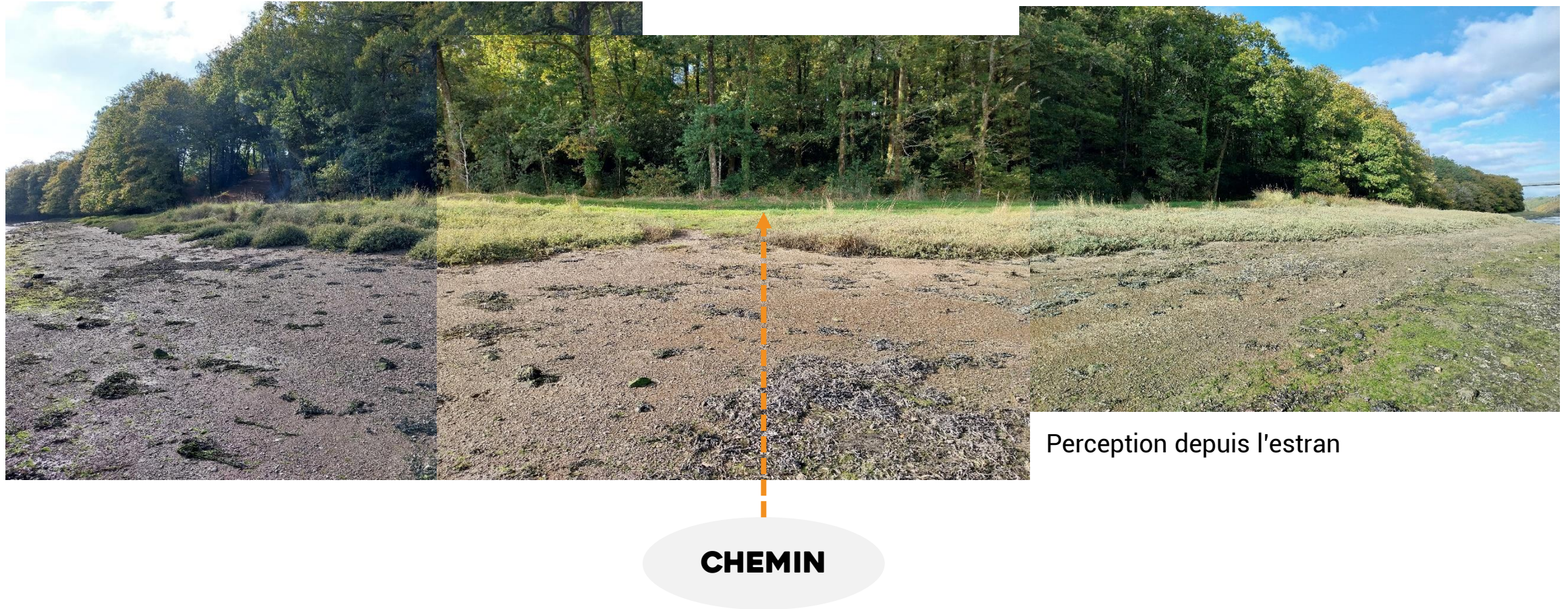
Zoom depuis le belvédère nord/est (ancien pont)



Perception depuis le belvédère sud/ouest

2. ETAT DES LIEUX ET VISIBILITÉS DEPUIS LES ESPACES PUBLICS

2.3. VISIBILITÉS DU SITE DEPUIS LES ESPACES PUBLICS ENVIRONNANTS



3

NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

3. NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

3.1. CARACTÉRISTIQUES

a) Plan d'aménagement

AULNE

SURFACE DE RÉFECTION : ENVIRON M²

LINÉAIRE : M



3. NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

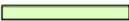
3.1. CARACTÉRISTIQUES

a) Plan d'aménagement

**SURFACE
DE RÉFECTION :
M²**

**LINÉAIRE :
M**

LEGENDE :

-  Chemin existant
-  Chemin projet
-  Entrée de champ/chemin
-  Fossé existant
-  Canalisation d'Eaux Pluviales

**GESTION COMMUNALE
DE CHEMIN**



**LIEU-DIT
« KERFANC »**

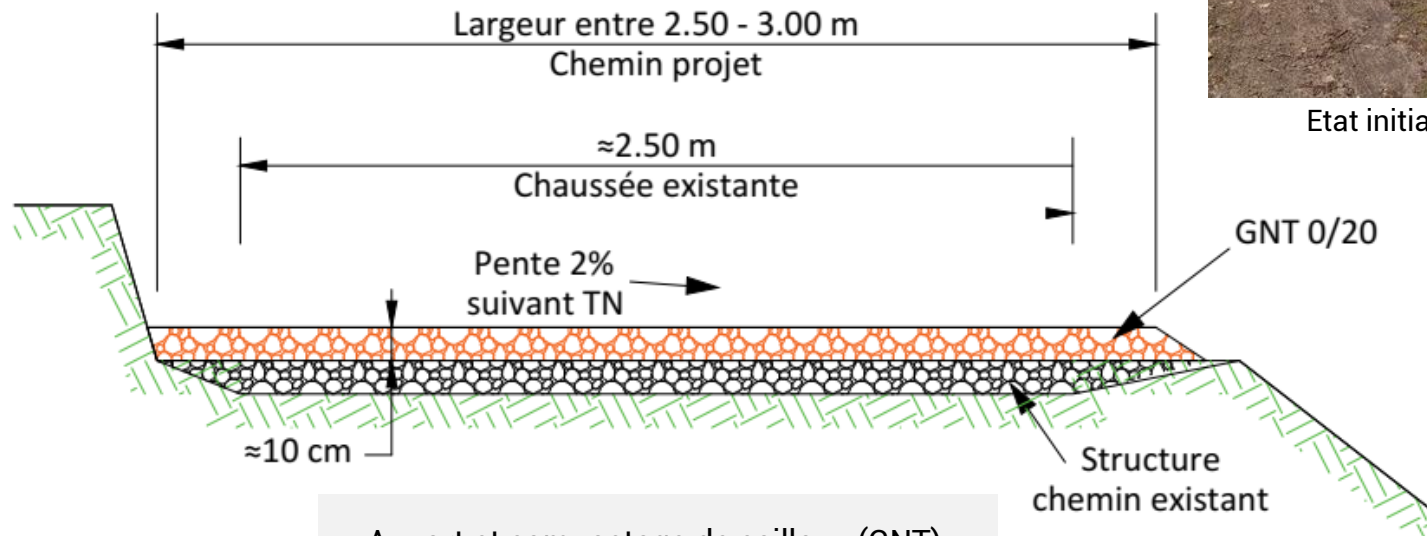
**LIMITE FONCIÈRE :
PARCELLE ETAT /
CHEMIN COMMUNAL**

3. NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

3.1. CARACTÉRISTIQUES

b) Descriptif des travaux de réfection du chemin

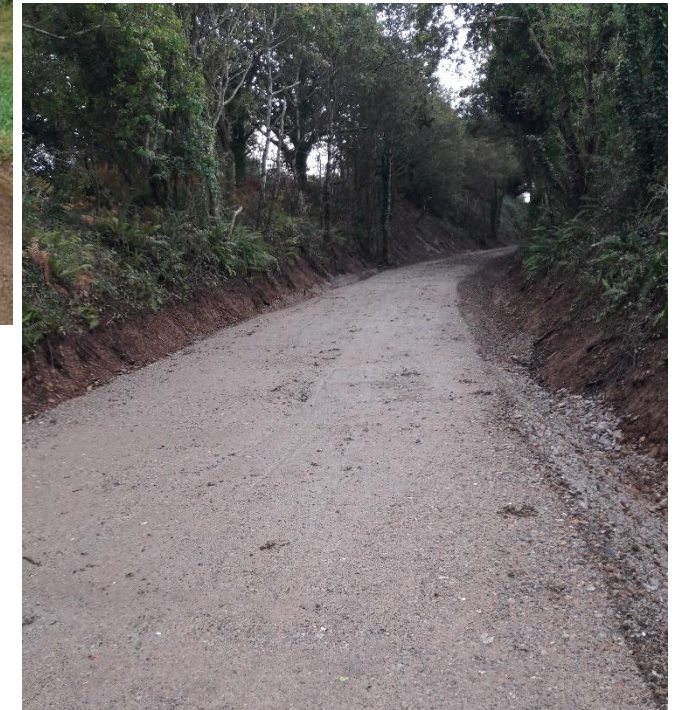
PROFIL EN TRAVERS TYPE



Apport et compactage de cailloux (GNT) de gabarit 0/20 cm pour consolidation de la couche de roulement



Etat initial



MATÉRIAUX

La couche de roulement sera constituée de GNT = cailloux de calibre 0/31,5 mm. Le compactage n'annule pas la perméabilité du matériau.

3. NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

3.2. GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

a) Descriptif de l'existant

Le dispositif existant pour la collecte et l'évacuation des eaux de ruissellement est constitué de fossés et de brèches ponctuelles dans l'ourlet herbeux.

L'entretien est assuré par l'ONF au titre de ses missions de gestion confiées par l'Etat dans la présente forêt domaniale.



FOSSÉS EXISTANTS



BRÈCHES-EXUTOIRES EXISTANTES

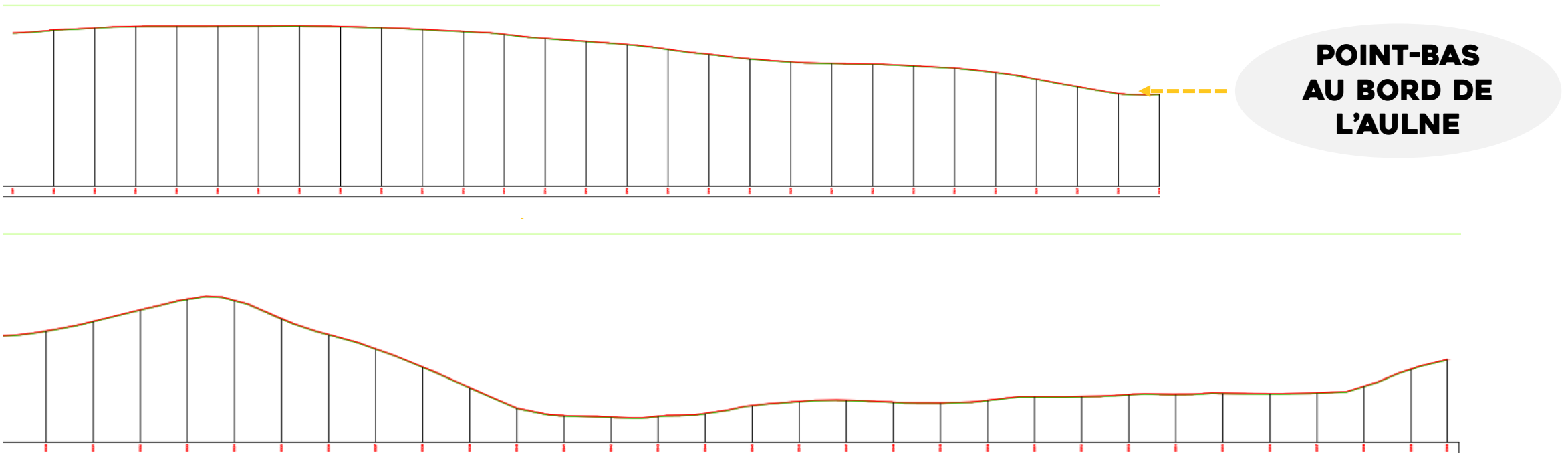


3. NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

3.2. GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

b) Contexte topographique

Le chemin dans la composante forestière comme rurale, présente une topographie marquée. Les eaux ruissellent selon le profil en long et des pentes latérales variables. Les eaux sont évacuées selon le terrain d'une part, aux points bas, et 'autre part, par des brèches latérales dans l'ourlet herbeux d'accotement ou la lisière.).



3. NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

3.2. GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

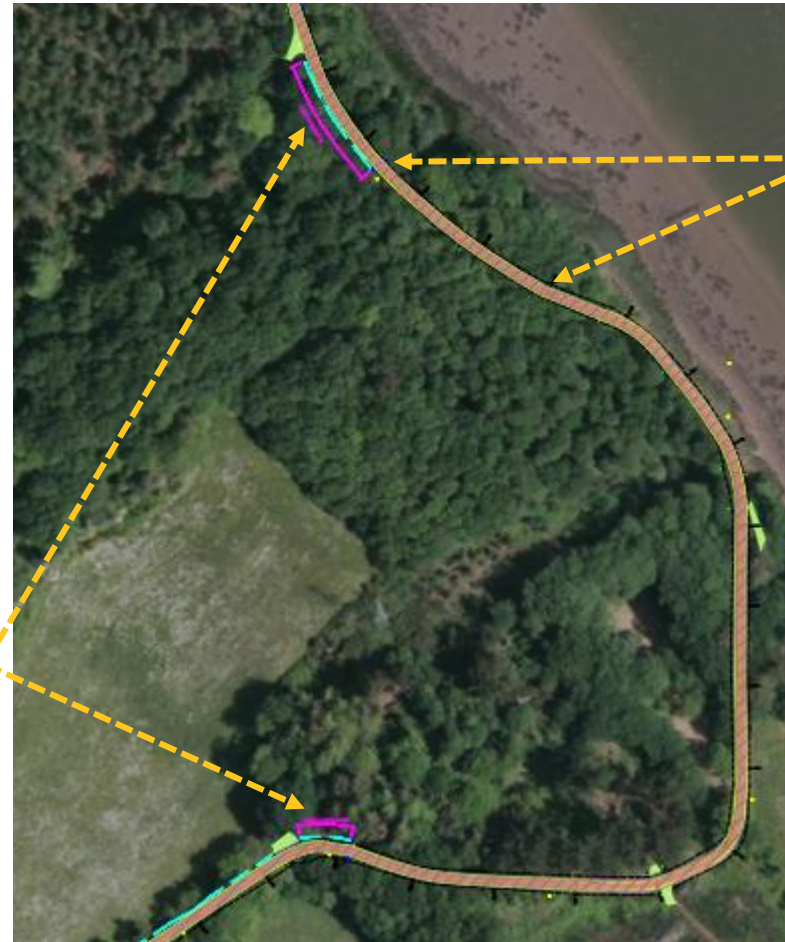
c) Descriptif des travaux

La réfection sera limitée au strict minimum requis, si nécessaire, pour rétablir les écoulements, à savoir un dégagement des brèches d'évacuation des eaux de ruissellement sur le dispositif de collecte des eaux existant. Aucun curage de fossé ne sera opéré.

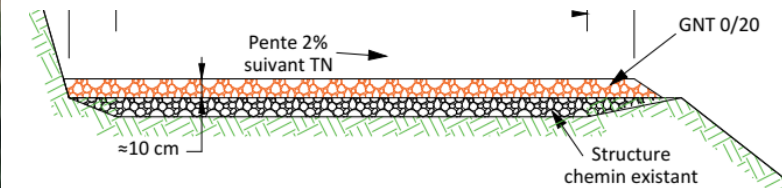
Mesures d'évitement des impacts :

- . Aucune création de fossé n'est envisagée ;
- . Aucun curage ne sera réalisé en présence d'individus de l'espèce Salamandre tachetée.

**ABSENCE DE
REPRISE DES
FOSSÉS
EXISTANTS**



**DÉGAGEMENT DE
BRÈCHES-EXUTOIRES
EXISTANTES,
SI ELLES SONT
OBSTRUÉES**



Rappel :

une pente latérale de 2% sera appliquée à la couche de cailloux compactée, qui restera perméable, pour un ruissellement latéral réparti tout du long du chemin.

3. NATURE DE L'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

3.3. ESPACES DE NON INTERVENTION

Rappel :

L'emprise des travaux est limitée au strict minimum requis pour améliorer la couche de roulement à vélo. Tout espace, et donc habitat, limitrophe sera exempt d'intervention, à l'exception des fossés et brèches mentionnés précédemment.

Mesure d'évitement d'impact :

Pour garantir le respect de ces enjeux par l'entreprise de travaux, la zone d'emprise sera préalablement délimitée par rubalises et durant le chantier, la présence d'un écologue sera prévue par le maître d'ouvrage, en cas de milieu en eau.



TALUTAGES



FOSSÉS



LISIÈRE



**ZONE IMMERGÉE LORS
DE CRUES ET PAR
FORT COEFFICIENT DE
MARÉE**

**OURLETS
HERBEUX**

Cf. présence de laisses de mer

4

INCIDENCES SUR L'ASPECT DU SITE ET SA PERCEPTION

4. INCIDENCES SUR L'ASPECT DU SITE ET SA PERCEPTION

4.1. INCIDENCES SUR LES PERCEPTIONS DEPUIS LES ESPACES PUBLICS

Rappels du paragraphe 2.3 :

Perception depuis le belvédère nord du pont



Perception depuis l'estran



Les travaux sur la couche de roulement du chemin, tant dans leur faible ampleur et le choix des matériaux, ne sera pas perceptible depuis les points de vue, même proches.

4. INCIDENCES SUR L'ASPECT DU SITE ET SA PERCEPTION

4.2. MAINTIEN DE L'ASPECT



Choix des matériaux



Aspect équivalent à l'existant
(texture, couleur)



Non intervention sur les
espaces végétaux latéraux



Maintien des ourlets,
talutages, etc



**ABSENCE D'INCIDENCES SUR
LA PERCEPTION PAYSAGÈRE
ET LES HABITATS NATURELS**

5

PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES CONNEXES

5. PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES CONNEXES

5.1 RÉGLEMENTATION SUR L'EAU

Le projet de réfection ne constitue pas d'imperméabilisation de voirie.

Comme mentionné au chapitre 3, la gestion des eaux de ruissellement du chemin se fera par collecte et évacuation selon les dispositifs préexistants.

5.2 AUTORISATION D'URBANISME

